



Le Saint-Siège

***ADDRESS OF HIS HOLINESS JOHN PAUL II
TO H.E. Mr PAUL TIPPING, NEW AMBASSADOR
OF NEW ZEALAND TO THE HOLY SEE****

Saturday, 25 March 1995

Monsieur l'Ambassadeur,

1. Je suis heureux de vous accueillir au Vatican et d'accepter les Lettres par lesquelles vous êtes accrédité comme Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Nouvelle-Zélande près le Saint-Siège. Je vous demanderais de bien vouloir assurer le Gouverneur général, le Premier ministre et tous les Néo-Zélandais, de mon estime et de ma bienveillance. La défense des droits de l'homme, la promotion de la paix et la généreuse assistance aux peuples du monde qui sont dans le besoin, sont des caractéristiques de la vie de votre nation et de sa contribution à la Communauté internationale, et je prie pour que ces nobles traditions continuent à fleurir et à porter du fruit.

2. Vous avez relevé l'importance des Nations unies dans la tâche de restauration et d'affermissement de la paix partout où elle est mise en danger. Le Saint-Siège considère cette Organisation, depuis ses débuts il y a cinquante ans, avec espérance, comme étant un instrument de renforcement de la compréhension et de la coopération entre les peuples du monde. Aujourd'hui, alors qu'elle célèbre le cinquantième anniversaire de sa fondation, nous ne pouvons manquer de vouloir qu'elle devienne toujours plus l'instrument par excellence de promotion et de sauvegarde de la paix (cf. Discours au Corps diplomatique, 9 janvier 1995, n.9). La réalisation de ces objectifs requiert de la part des États-membres le ferme engagement de garantir, dans les principes et dans la pratique, un respect authentique de la dignité et des droits humains. C'est là le fondement qui peut assurer que la personne humaine constituera toujours le centre et la fin de toutes les institutions sociales (cf. *Gaudium et spes* 25). En effet, une vie pacifique et démocratique au sein des États et entre eux, ne pourra être bâtie que sur la reconnaissance de la

dignité transcendante de la personne humaine, sujet de droits inviolables.

3. Votre Excellence a également mentionné l'intérêt de la Nouvelle-Zélande pour les questions écologiques et a cité quelques-unes des initiatives que celle-ci a prises sur le plan intérieur et au niveau international. Individus et nations doivent être incités à gérer de manière responsable la planète que le Créateur a mise au service du développement intégral de l'homme. La destruction à grande échelle ou le mauvais usage des ressources naturelles, qui en certains endroits a atteint le niveau d'une véritable crise écologique, constitue un problème de caractère moral que l'on ne saurait éluder. La question morale vient du fait qu'«il existe dans l'univers un ordre qui doit être respecté; la personne humaine, douée de la capacité de faire des choix libres, est gravement responsable de la préservation de cet ordre, notamment en fonction du bien-être des générations futures» (Message pour la Journée mondiale de la Paix 1990, 15). Il faut toujours tenir compte de cet aspect si l'on veut trouver de réelles solutions.

4. Sur le plan international, un autre problème qui est toujours une cause de graves soucis, est l'utilisation continuelle d'immenses ressources, économiques et technologiques, pour la production et la vente d'armes toujours plus meurtrières. La position de la Nouvelle-Zélande en ce qui concerne la prolifération des armes de destruction massive est bien connue et appréciée par la Communauté internationale. Malheureusement, et en dépit des importants changements survenus dans la politique générale, nous assistons toujours au transfert de quantités significatives d'armes sophistiquées vers des régions marquées par l'instabilité, souvent en violation des conventions internationales. Une haute vision morale et une détermination patiente sont nécessaires si l'on veut trouver des manières d'empêcher les tensions de dégénérer en destruction et en effusion de sang, comme cela se produit hélas dans tant de régions du monde.

Votre présence, M. l'Ambassadeur, ne peut que rappeler la bien-aimée communauté catholique en Nouvelle-Zélande.

Suivant l'enseignement et l'exemple de son divin Fondateur, qui « n'est pas venu pour être servi, mais pour servir » (Mc 10 45) l'Église qui est dans votre pays est largement engagée dans les œuvres d'éducation, de santé et de service social, qui font partie intégrante de sa mission spirituelle. En enseignant la valeur et la transcendance de la destinée de chaque vie humaine, elle aide au renforcement des fondements mêmes de l'existence de la société en tant que communauté fermement orientée et engagée dans le bien commun de tous ses membres. Elle offre des aperçus de sa doctrine sociale ainsi que la sagesse de son enseignement moral comme contribution effective à l'affermissement de la société dans la justice et l'harmonie entre peuples de différentes origines ethniques et confessions religieuses.

M. l'Ambassadeur, je vous offre cordialement mes meilleurs vœux au moment où vous entamez votre mission de Représentant de la Nouvelle-Zélande près le Saint-Siège, et vous assure que les divers services de la Curie romaine seront heureux de vous accueillir et de vous assister dans

l'accomplissement de vos hautes responsabilités. Puisse Dieu Tout-Puissant vous bénir, ainsi que tous vos concitoyens.

**L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française n.15 p.3.5.*

© Copyright 1995 - Libreria Editrice Vaticana

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana